

AUXERRE, le 14 mai 2020

Direction de l'éducation nationale
IEN AUXERRE 1
Isabel ROUMIEUX

Téléphone
03 86 72 20 43
Courriel
secaux1@ac-dijon.fr
<http://ia89.ac-dijon.fr/ien/auxerre1/>

12 bis boulevard Galliéni
BP 66
89011 AUXERRE Cedex

L'inspectrice de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
Mesdames et Messieurs les enseignants
Mesdames et Messieurs les enseignants spécialisés
Mesdames et Messieurs les enseignants remplaçants

Vous trouverez ci-dessous quelques précisions/recommandations inhérentes à la situation actuelle.

➤ Déplacements

Une déclaration de déplacement est exigée lorsque le déplacement conduit à la fois à sortir :

- d'un périmètre défini par un cercle d'un rayon de 100 km autour du lieu de résidence,
- du département.

Cette déclaration (individuelle) est téléchargeable pour chaque personne sur le site du Ministère de l'Intérieur à l'adresse www.interieur.gouv.fr

Vous trouverez sur ce site tous les renseignements dont vous aurez besoin pour les déplacements.

➤ Masques

J'attire votre attention sur une mise à jour du protocole sanitaire concernant le port du masque (page 7).

- *Pour les personnels*

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie du Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque « grand public » en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classes, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations

Une nouvelle livraison est prévue très prochainement. Chaque circonscription va recevoir sa dotation. De manière à répondre au mieux à chaque situation, je vous remercie de renseigner le tableau dans vous trouverez le lien ci-dessous :

<http://extranet.ac-dijon.fr/limesurvey/index.php/833315?lang=fr>

➤ Protocole de signalement suspicion covid-19

Un protocole académique est en cours. Il est d'ores et déjà important de souligner qu'en cas de suspicion de covid-19, les directeurs prendront contact avec moi, (06 30 75 15 55) mais aussi avec le secrétariat de l'infirmière conseillère technique départementale. C'est ensuite l'infirmière de secteur qui reprendra l'attache des directeurs afin de procéder à l'enquête et délivrer les outils de communication en direction des familles.

Coordonnées :

Secrétariat infirmière : madame Bonhenry : 03 86 72 20 49

spsfe89@ac-dijon.fr

Infirmière conseillère technique
départementale

ictd89@ac-dijon.f

Je vous tiendrai informé(es) très régulièrement de tout élément nouveau.

Un très grand merci pour votre engagement.

Isabel ROUMIEUX